

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 14 Novembre 2019

*Effectif du conseil communautaire : 126 membres*

*Membres en exercice : 126*

*Quorum exigé : 64*

*Membres présents : 66*

*Pouvoirs : 12*

*Membres votants : 78*

*Date de la convocation : 08/11/19*

*L'an deux mil dix-neuf et le jeudi quatorze novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.*

***Etaient présents :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur VILAIN Christian, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur VAMPA Marc, Madame VATINEL Martine, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DECAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Madame LEROUVILLOIS Jeanine, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur SOURDON André, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VILA Jean-Louis.

***Pouvoirs :*** Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur DORGERE François pouvoir à Monsieur VAMPA Marc, Ma-

dame DRAPPIER Michèle pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur GOBRON François, Madame MABIRE Dominique pouvoir à Madame DROUIN Colette, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

**Délibération n° 210/2019 : Marché de réalisation d'une prestation destinée à l'élaboration du premier programme local de l'habitat de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**

**Article 1er – Contexte**

En vertu de l'article L.302-1 du Code de la Construction et d'Habitation, le Programme Local de l'Habitat « définit pour une durée de six ans les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements ».

« Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale ».

Il est important de noter que l'élaboration du PLH s'impose aux Communautés de communes de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. L'IBTN s'inscrit dans cette obligation légale.

**Article 2 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

Pour la réalisation de ce programme local de l'Habitat, l'IBTN souhaite se faire accompagner par un bureau d'études pour mener et accompagner l'Intercom Bernay Terres de Normandie sur les actions suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire concerné.
- La rédaction d'un document d'orientations stratégiques qui énonce les objectifs du P.L.H et indique les principes retenus pour permettre le développement d'une offre de logements suffisante et diversifiée. Il précisera les secteurs géographiques et les catégories de logements sur lesquels des interventions publiques sont nécessaires ainsi que les besoins sur chaque commune.
- L'élaboration d'un programme d'actions détaillé qui indique les modalités de suivi et d'évaluation. Il précisera les objectifs quantifiés et la localisation de l'offre nouvelle dans chaque secteur et chaque commune, la liste des principales actions envisagées pour l'amélioration du parc de logements publics ou privés existants et les interventions foncières permettant la réalisation du programme. Enfin, il évaluera les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre.
- Les conditions de mise en place d'un observatoire de l'Habitat sur le territoire.

**Article 3 – Montant du marché**

Le coût prévisionnel de l'étude étant fixé à 54 600 euros H-T ainsi le marché a été souscrit sous la forme d'une procédure adaptée prévue aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique

Le coût de l'offre économiquement la plus avantageuse s'élève à la somme de **62 862.50 € HT soit 75 435 € TTC**. Cette proposition a été élevée par le groupement

MERCAT SAS sis 71 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS mandataire du groupement+  
Et

Aire Publique sis 71, rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS, co-traitant

Et se décomposant comme suit :

Tranche ferme : Elaboration du diagnostic du PLH : 30 000,00 € H-T soit 36 000 € TTC

Tranche Optionnelle 1 : Elaboration des orientations stratégiques et du programme d'action du PLH : 29 262,50 € H-T soit 35 115 € TTC

Tranche Optionnelle 2 : Mise en œuvre d'un observatoire de l'habitat : 3 600,00 € H-T soit 4 320 € TTC

Les crédits nécessaires à financer cette proposition sont prévus au budget principal, chapitre 011 de la section de fonctionnement, article 617 « études et recherches ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1, L2323-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **PASSE** un marché public de réalisation d'une prestation destinée à l'élaboration du premier programme local de l'habitat de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
- ✓ **ACTE** la proposition économiquement la plus avantageuse étant proposée par le groupement de sociétés ainsi constitué :

MERCAT SAS sis 71 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS mandataire du groupement+

Et

Aire Publique sis 71,rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS, co-traitant

- ✓ **ATTRIBUE** le marché susvisé au groupement précité pour un montant de 62 862.50 euros H-T, soit 75 435 Euros TTC sous réserve de l'exécution de l'ensemble des prestations et sous réserve des retranchements et adjonctions à venir.
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives au présent marché seront supportées au budget principal, chapitre 011 de la section de fonctionnement, article 617 « études et recherches ».

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
66	12	78	0	78	0	78

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20191114-210\_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2019